RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jean Monnet

DEMANDE DE CHANGEMENT DE REGIME

A rendre en main propre :
- Au secrétariat d'intendance, Mr ECKERT pour validation puis,
- A la vie scolaire.

Le changement de régime ne peut intervenir que la PREMIERE SEMAINE du trimestre. Une fois ce délai passé, le changement de régime sera fait au trimestre prochain. Pour rappel tout trimestre commencé en demi-pension est dû dans sa totalité.

Je soussigné……

Responsable légal de l'enfant …… en classe de ……..

Demande un changement de régime :

- ○ Passage d'externe à demi-pensionnaire
- ○ Passage de demi-pensionnaire à externe
  - ○ A partir du 01/01/20…. (pour le seconde trimestre)
  - ○ A partir du 01/04/20…. (pour le troisième trimestre)

Fait à …….. Le ……./……. /…….

Signature

……

Cadre réservé à l'administration

Changement de régime validé le : ……../……./…….

Visa Intendance : Visa Vie Scolaire :